

## Recensement 2024

Le 18 janvier 2024 débute une nouvelle phase du recensement de la population sur l'ensemble du territoire Français et ce jusqu'au 24 février 2024.

**Depuis janvier 2004, le comptage exhaustif organisé tous les 8 ou 9 ans est remplacé par des enquêtes de recensement partiel.**

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements répartis sur son territoire.

**10 agents recenseurs sont nommés par la Ville d'Albi pour procéder au recensement.**

Ces agents recenseurs seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur avec photographie signée par le Maire d'Albi.

Cette année, le recensement de la population s'effectuera selon un protocole simplifié entre l'agent recenseur et les enquêtés.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par un courrier de la mairie déposé dans votre boîte aux lettres

**Vous pourrez vous faire recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis par votre agent recenseur soit directement, soit dans votre boîte aux lettres.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois solliciter les questionnaires papier auprès de l'agent recenseur en charge de votre secteur. Ce dernier pourra aider les personnes qui le souhaitent et viendra ensuite récupérer ces questionnaires à un moment convenu avec elles.

Comme chaque année le recensement 2024 ne concerne pas la totalité de la population.

Il s'agit d'un sondage d'adresses choisies par l'INSEE.

Ce sont ainsi 1 227 adresses qui ont été choisies ce qui représente 2 543 logements recensés à Albi pour 2024.

*« Le recensement est une étape cruciale pour le développement de notre ville. Il nous permet de mieux connaître notre population, ses besoins et ses caractéristiques. En comprenant la composition de notre commune, nous pourrions prendre des décisions éclairées pour améliorer les services publics, les infrastructures et la qualité de vie en général. » précise Anne Gillet-Vies Conseillère municipale déléguée à l'état civil, aux affaires juridiques et la documentation.*

Albi, le lundi 16 janvier 2023



Le recensement de la population c'est sûr : vos **données sont protégées**. Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit. **Ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.**

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûrs que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

DOSSIER DE PRESSE

Laurent BATIGNE  
Attaché de presse  
Tél : 05 63 49 14 97  
laurent.batigne@mairie-albi.fr

[mairie-albi.fr](http://mairie-albi.fr)